



Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des  
Députés



Luxembourg, le 3 juillet 2019

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de la Justice au sujet du projet de légalisation du cannabis récréatif au Luxembourg.

En effet, le Luxembourg a adhéré aux trois conventions internationales de l'ONU sur le contrôle des stupéfiants, qui limitent l'usage du cannabis strictement à un usage médical et scientifique. En outre, ces conventions prévoient des sanctions pour les Etats qui ne se tiennent pas aux recommandations de l'OICS (organe international de contrôle des stupéfiants), le corps chargé par l'ONU de superviser l'application de ces accords. Or, le gouvernement a annoncé de vouloir finaliser son concept pour la légalisation du cannabis récréatif pour cet automne, en accordance avec le programme gouvernemental qui prévoit une légalisation de la consommation, de la production et de l'achat du cannabis récréatif.

J'aimerais donc poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de la Justice :

1. Comment le gouvernement du Luxembourg imagine-t-il pouvoir réconcilier le respect des conventions de ONU sur les stupéfiants, qui sont hostiles au cannabis récréatif, avec son projet de légalisation du cannabis ?
2. Au cas où le OICS et l'ONU refusent de renégocier l'interdiction du cannabis récréatif dans le contexte de ces conventions, en dépit de ce que le Ministre de la Santé a suggéré récemment dans la presse, le gouvernement du Luxembourg va-t-il quand même poursuivre son projet ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Claude Wiseler  
Député



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: JOME Laurent  
Tel: 247 85510  
Email: laurent.jome@ms.etat.lu

Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
Service centrale de Législation  
43, boulevard Roosevelt  
L-2450 Luxembourg



Luxembourg, le 23 juillet 2019

**Concerne:** Question parlementaire n° 855 du 3 juillet 2019 de Monsieur le Député Claude Wiseler  
**Réf. :** 82dx15205

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de Monsieur le Ministre de la Justice, de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes et du soussigné à la question parlementaire n° 855 du 3 juillet 2019 de Monsieur le Député Claude Wiseler concernant la "Légalisation du cannabis récréatif au Luxembourg".

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Étienne SCHNEIDER  
Ministre de la Santé





**Réponse commune de Monsieur le Ministre de la Santé, de Monsieur le Ministre de la Justice et de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes à la question parlementaire n° 855 du 3 juillet 2019 de Monsieur le Député Claude Wiseler concernant la "Légalisation du cannabis récréatif au Luxembourg".**

Les questions soumises par l'honorable Député font actuellement l'objet de discussions interministérielles dans le cadre de l'élaboration du concept portant sur la réglementation de l'accès légal au cannabis non médicinal.

Dans ce contexte, des contacts ont également été pris au niveau bilatéral, avec le Canada par exemple, et au niveau multilatéral, avec les organisations compétentes au sein du système des Nations Unies à Vienne et à Genève, compte tenu notamment des questions qui se posent en termes de droit international.

Le concept précité sera soumis au Gouvernement en automne 2019.